

## sommaire

### 1] Intégrer les innovations de la rentrée 2006 et promouvoir le socle commun de connaissances et de compétences

- fiche 1** Le socle commun de connaissances et de compétences ..... p 2
- fiche 2** La généralisation des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ..... p 3
- fiche 3** L'enseignement des langues vivantes ..... p 4 à 5
- fiche 4** La note de vie scolaire ..... p 6

### 2] Promouvoir l'égalité des chances

- fiche 5** La relance de l'éducation prioritaire ..... p 7
- fiche 6** L'accueil des élèves handicapés ..... p 8 à 9

### 3] Garantir la place des parents au sein de la communauté éducative

- fiche 7** Les parents d'élèves : des droits garantis au sein de l'école ..... p 10

## annexes

- "la rentrée 2006 dans l'académie de Rennes : quelques éléments chiffrés" (8 pages).
- Les moyens de l'académie de Rennes.
- La carte des formations 2006.

## 1] Intégrer les innovations de la rentrée 2006 et promouvoir le socle commun de connaissances et de compétences

### fiche 1 Le socle commun de connaissances et de compétences

Le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences est pris en application de l'article 9 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Le décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences vient de paraître au Journal officiel du 12 juillet 2006. Il fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire et définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

Le texte prend effet à la rentrée 2006, aussi bien dans les enseignements dispensés que dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ainsi que dans la formation des maîtres.

Le décret - paru au JO du 12 juillet 2006 - définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'agit, précise le texte, "d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance".

À l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement.

#### Les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire

- La maîtrise de la langue française.
- La pratique d'une langue vivante étrangère.
- La connaissance des principaux éléments des mathématiques et la maîtrise de la culture scientifique et technologique.
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.
- La culture humaniste.
- Les compétences sociales et civiques.
- L'autonomie et l'initiative.

#### Trois paliers d'évaluation

L'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences sera évaluée trois fois au cours de la scolarité obligatoire afin de vérifier la progression des élèves.

- En CE1 : la maîtrise de la lecture et de l'écriture sera évaluée à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux.
- En CM2 : l'acquisition des règles fondamentales de grammaire, de conjugaison et de calcul élémentaire sera validée à la fin de l'école primaire.
- En 3<sup>e</sup> : le brevet des collèges constituera la dernière étape de validation de l'acquisition des sept éléments du socle commun.

**Des outils d'évaluation**, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants.

**Un livret personnel** permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences.

*"Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité".*  
Extrait de l'annexe du décret relatif au socle

## 1] Intégrer les innovations de la rentrée 2006 et promouvoir le socle commun de connaissances et de compétences

### fiche 2 La généralisation des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

#### • Contexte

À l'échelon académique, les PPRE trouvent toute leur place dans la priorité individualisation du projet académique : ils supposent le développement de pratiques personnalisées et de l'évaluation. À cet égard, les efforts consentis depuis plusieurs années pour trouver d'autres réponses que le seul doublement pour traiter des difficultés constatées au sein de la scolarité obligatoire trouvent dans le PPRE un outil privilégié.

#### • Objectif

Il s'agit de répondre, le plus tôt possible, aux difficultés d'un élève en lui proposant un programme de travail adapté à sa situation, élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Ce PPRE précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est au préalable présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail demandé.

#### • La priorité retenue dans l'académie consiste à faire du PPRE un dispositif de prévention du doublement : quelques illustrations

Dans les **Côtes-d'Armor**, la circonscription de Guingamp-Sud a expérimenté très tôt un outil destiné à identifier les compétences d'un élève et à élaborer un programme précis d'aide. Cette expérience initie les PPRE de l'an prochain dans le département.

Pour le second degré, au collège Racine de Saint-Brieuc, les PPRE sont uniquement scolaires. Les moyens apportés par les communes concernées de Saint-Brieuc et Plédran constituent un soutien important et un dispositif de réussite éducative est mis en œuvre.

En classe de 6<sup>e</sup>, l'établissement évalue les compétences dans toutes les classes de mathématiques et dans une classe de français. L'aide est individualisée pendant les cours. L'abandon des notes au profit de grilles de compétences a été expliqué aux familles et accepté de tous. L'expérience sera élargie en 2006-2007.

Dans le **Finistère**, pour assurer une liaison école / collège, des rencontres ont été organisées autour des secteurs de collège.

Au collège Max Jacob de Quimper, les PPRE démarreront très rapidement, dès septembre 2006. Le travail se fait avec les écoles du secteur. Les conseils de classe de 6<sup>e</sup> ont permis, par ailleurs, de préparer des documents pour le PPRE utilisés dès le début de la 5<sup>e</sup> : ils s'adressent à des élèves qui passent dans la classe supérieure sans maîtriser toutes les compétences requises et qui bénéficieront de modules d'aide, réunissant des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

En **Ille-et-Vilaine**, le choix a été fait de conduire en 2005-2006 l'expérimentation la plus large possible : celle-ci a donc concerné 18 établissements publics et privés.

Sur le secteur de Dol-de-Bretagne, deux priorités ont été retenues :

- établir un lien étroit entre le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré, de façon à parler le même langage.
- examiner de près ce qui se passe dans la classe et en dehors de celle-ci.

Au collège des Fontaines de La Guerche-de-Bretagne, le projet mis en place à la rentrée 2006 vise à faire évoluer les conditions d'apprentissage en termes d'attitudes.

Dans le **Morbihan**, l'expérimentation a été principalement conduite cette année autour du collège Guy-René Cadou de Malansac et a associé étroitement le premier degré et le second degré. La liaison avec le primaire est bien en place. Une période d'observation de 4 semaines est aménagée à partir de la rentrée scolaire. Le travail porte sur l'estime de soi.

#### • Les PPRE sont généralisés à la rentrée 2006

A la rentrée 2006, une évaluation des élèves est prévue en début de CE1 pour apprécier la maîtrise de la lecture par des enfants. Les PPRE seront prioritairement mis en œuvre, à l'école, au cycle des apprentissages fondamentaux et au collège, en 6<sup>e</sup>.

Avec l'institution d'un socle commun de connaissances et de compétences, des évaluations périodiques des acquis des élèves seront réalisées, en particulier en CE1 et CM2 ; chaque fois que nécessaire un PPRE sera mis en place.

1] Intégrer les innovations de la rentrée 2006 et promouvoir le socle commun de connaissances et de compétences

**fiche 3** L'enseignement des langues vivantes

**Un nouveau cadre d'apprentissage et d'évaluation**

Initié à la rentrée 2005, le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères se poursuit en 2006-2007 : nouvelles modalités d'organisation des élèves, groupes allégés en terminale, nouveaux programmes en collège. Il s'agit d'améliorer le niveau de compétences des élèves en langues, notamment à l'oral, de façon à favoriser l'égalité des chances, la poursuite d'études, la mobilité européenne et internationale ainsi que l'insertion professionnelle. Ce plan répond également à l'objectif européen de maîtriser deux langues en plus de la langue maternelle.

Afin d'améliorer les performances des élèves en langues, la France a choisi d'utiliser le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) conçu par le Conseil de l'Europe. Ce cadre européen commun détermine des niveaux de maîtrise en fonction de l'âge des élèves. A chaque niveau correspond un descriptif des capacités à acquérir dans chacune des cinq activités de communication langagière : compréhension de l'oral, expression orale en continu, expression orale dialoguée, compréhension de l'écrit et expression écrite. Aucun élève ne doit quitter l'enseignement obligatoire sans maîtriser le niveau dit "de l'utilisation élémentaire" dans au moins une langue vivante étrangère : c'est l'une des sept compétences fondamentales du socle commun. A la fin des études secondaires, les élèves doivent avoir atteint le niveau de l'utilisateur indépendant.

**Des points forts pour l'académie**

**Au collège**

Poursuivant son effort, l'académie compte 166 sixièmes à 2 langues.  
*Dans le tableau ci-contre, la langue indiquée en premier est celle commencée à l'école primaire.*

**166 sixièmes à deux langues en 2006/2007**

[117 dans le réseau public et 49 dans le privé]

- 58 "allemand + anglais"
- 82 "anglais + allemand"
- 2 "anglais + chinois"
- 2 "anglais + russe"
- 10 "espagnol + anglais"
- 12 "anglais + espagnol"

**L'enseignement du breton**

Dans le 1<sup>er</sup> degré, cet enseignement concerne 8499 élèves dans le bilingue (enseignement public, enseignement privé catholique et Diwan).

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, cet enseignement concerne 6644 élèves dont 1506 en bilingue. L'objectif poursuivi est d'augmenter les effectifs scolarisés dans l'enseignement bilingue comme le prévoit la convention additionnelle au contrat de plan et de parvenir à la parité horaire. Ceci explique le développement d'une logique de pôles. Dans l'enseignement public 71 professeurs consacrent tout ou partie de leur temps à l'enseignement du breton (soit 60 ETP), dans l'enseignement privé (catholique et associatif Diwan) cela représente 72 professeurs, soit 60 pour l'enseignement privé catholique et 12 pour l'enseignement associatif Diwan.

**langues régionales année scolaire 2006/2007**

**• Bilinguisme breton-français : 10 005 élèves**

Second degré : 1506	Premier degré : 8499
- Public : 447	- Public : 3305
- Privé : 274	- Privé : 3302
- Diwan : 785	- Diwan : 1892

**• Initiation au breton dans le 1<sup>er</sup> degré**

- 10 041 élèves

**• Breton optionnel dans le 2<sup>nd</sup> degré : 5138 élèves**

- Public : 3357  
- Privé : 1781

**• Gallo**

- 601 élèves dans le second degré public

1] Intégrer les innovations de la rentrée 2006 et promouvoir le socle commun de connaissances et de compétences

## fiche 3 L'enseignement des langues vivantes (SUITE)

### Sections européennes et de langues orientales

*Une nouvelle relance des sections européennes et de langues orientales :*

268 sections européennes et de langues orientales sont réparties dans les 588 établissements de second degré, publics et privés, ce qui situe l'académie aux tous premiers rangs dans le pays.

**8 sections ouvrent à la rentrée 2006.**

Une charte qualité permet de s'assurer de l'excellence des formations.

lycée Amiral Ronac'h à **Brest** \_\_\_\_\_ *espagnol*  
 lycée Jean Macé à **Rennes** \_\_\_\_\_ *anglais*  
 lycée M. Berthelot à **Questembert** \_\_\_\_\_ *espagnol*  
 lycée professionnel Jean Guéhenno à **Fougères** \_\_\_\_\_ *italien*  
 lycée professionnel Louis Guilloux à **Rennes** \_\_\_\_\_ *anglais*  
 collège La Villemarqué à **Quimperlé** \_\_\_\_\_ *anglais*  
 collège Keranroux à **Brest** \_\_\_\_\_ *espagnol*  
 collège St Pol Roux à **Brest** \_\_\_\_\_ *espagnol*

2006-2007

**268 sections européennes et de langues orientales**

[150 dans le réseau public  
118 dans le réseau privé]

- 50 en allemand
- 153 en anglais
- 2 en chinois
- 60 en espagnol
- 3 en italien

### Une section internationale britannique

La section anglo-américaine ouverte au lycée **Ile de France** à Rennes, **labellisée section internationale, double sa capacité d'accueil**, en s'ouvrant en particulier aux élèves de la section anglophone du collège Malifeu à Rennes.

Cette section permettra d'obtenir l'option internationale au baccalauréat (OIB) en 2008.

### Un pôle ibérique en plein essor

Au lycée Amiral Ronac'h à Brest, le site d'études ibériques, inauguré en 2004, doit obtenir le label section internationale hispanique en 2007.

### Le chinois dans l'académie

L'offre s'étoffe et l'enseignement du chinois est développé dans les quatre départements. 662 lycéens et 75 collégiens ont étudié le chinois en 2005-2006.

#### la carte du chinois dans l'académie de Rennes à la rentrée 2006

##### • Côtes d'Armor

- Saint-Brieuc, collège Le Braz : ouverture d'une 6<sup>e</sup> bilangue
- Saint-Brieuc, lycée Ernest Renan : LV3, LV2

##### • Finistère

- Brest, collège Harteloire : LV2 ; lycée de l'Harteloire : LV3
- Brest, lycée de l'Estran-Fénelon : LV3
- Quimper, collège et lycée Le Likès

##### • Ille et Vilaine

- Rennes, collège Anne de Bretagne : ouverture effective de la section de langue orientale en 4<sup>e</sup>
- Rennes, collège et lycée Émile Zola
- Rennes, lycée St Martin
- Rennes, lycée Jean-Baptiste de la Salle
- Rennes, lycée Chateaubriand : classes préparatoires aux grandes écoles

##### • Morbihan

- Lorient, collège Saint-Louis / collège La Retraite : LV2 (1 seul groupe-classe)
- Lorient, collège Kerolay : LV2
- Lorient, lycée Dupuy de Lôme
- Pontivy, lycée Jeanne d'Arc-St Ivy

## 1] Intégrer les innovations de la rentrée 2006 et promouvoir le socle commun de connaissances et de compétences

### fiche 4 La note de vie scolaire

À partir de la rentrée 2006, une note de vie scolaire est attribuée aux élèves de collège, de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup>. Elle valorise les attitudes positives et la civilité ainsi que les progrès réalisés dans ces domaines tout au long de l'année. Elle contribue, en donnant des repères aux élèves, à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale.

L'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables représentent des enjeux majeurs pour le système éducatif. La note de vie scolaire, instituée à partir de la rentrée 2006, s'inscrit dans cette démarche éducative qui concerne toute la scolarité en collège.

Un décret et un arrêté du 10 mai 2006 définissent les éléments constitutifs de la note de vie scolaire et ses modalités d'attribution. Les conditions d'application de ces textes sont précisées par la circulaire du 23 juin 2006.

Cette note de vie scolaire sera prise en compte dans l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) des collèges dès la session 2007.

#### Modes d'évaluation

La note de vie scolaire évalue :

- l'assiduité de l'élève ;
- le respect du règlement intérieur ;
- la participation de l'élève à la vie de l'établissement et aux activités organisées ou reconnues par l'établissement ;
- l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau et l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours.

#### Modalités d'attribution

La note de vie scolaire est attribuée tous les trimestres aux élèves, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Le chef d'établissement recueille :

- d'une part, les propositions du professeur principal qui aura préalablement consulté les membres de l'équipe pédagogique de la classe ;
- d'autre part, l'avis du conseiller principal d'éducation.

Il fixe ensuite la note qui est communiquée au conseil de classe.

Pour le brevet des collèges, la note est calculée sur la base des notes trimestrielles obtenues en classe de troisième et affectée du coefficient 1.

#### Pour en savoir plus

- Décret n° 2006-533 du 10 mai 2006 relatif à la note de vie scolaire (JO du 12 mai 2006).
- Arrêté du 10 mai 2006 relatif aux conditions d'attribution d'une note de vie scolaire (JO du 12 mai 2006).
- Circulaire n° 2006-105 du 23 juin 2006 relative à la note de vie scolaire (B.O. n° 26 du 29 juin 2006).

2] Promouvoir l'égalité des chances

**fiche 5** La relance de l'éducation prioritaire

**AMBITION RÉUSSITE**  
collège Surcouf à St Malo

- 390 élèves
- 3 enseignants supplémentaires (pour les réseaux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)
- 9 assistants pédagogiques

**AMBITION RÉUSSITE**  
collège Le Coutaller à Lorient

- 385 élèves
- 3 enseignants supplémentaires (pour les réseaux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)
- 4 assistants pédagogiques

L'année scolaire 2006-2007 sera en premier lieu consacrée à l'accompagnement et à l'évaluation des réseaux "ambition réussite".

Grâce à la présence des enseignants supplémentaires, des assistants pédagogiques et à l'opération "100 000 étudiants pour 100 000 élèves" de nouvelles modalités de prise en charge des élèves pourront être développées : PPRE (voir fiche 2), études accompagnées encadrées, école ouverte, notamment. Des outils, tel le livret de compétences (destiné à suivre les progrès de chaque élève dans l'acquisition du socle commun), seront mis en place. **L'objectif** est de mobiliser toutes les formes d'aide individualisée pour **supprimer tout redoublement**.

Les deux collèges ambition réussite de l'académie (Surcouf à St Malo et Le Coutaller à Lorient) ont clairement intégré cette dimension dans leur projet. A St Malo, un parrainage va être mis en place avec l'IUT et le lycée J. Cartier, de façon à permettre des échanges avec le collège.

**L'exemple du collège Le Coutaller à Lorient, dans le cadre du dispositif "100 000 étudiants pour 100 000 élèves"**

**Au collège :**

Public concerné : environ 20 élèves motivés, méritants et selon critères socio-économiques, qui entrent en 3<sup>e</sup> à la rentrée 2006

**- Objectifs**

leur donner envie de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur  
leur apporter soutien scolaire, méthode de travail, approfondissement

**- Actions**

Avec des étudiants coordonnateurs des actions :

- Périodes de découverte en milieu professionnel dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité d'un thésard de 1<sup>ère</sup> année en sciences (Robotique, énergie, matériaux, biologie marine, sciences humaines)
- Participation aux visites des Grandes Ecoles avec les lycéens de Dupuy de Lôme à Lorient.
- Participation aux projets culturels des étudiants de l'UBS : en dehors des temps scolaires
- Echanges au collège autour des parcours des étudiants.

**...puis au lycée :**

uniquement niveau seconde pour la rentrée : 15 élèves issus du collège Le Coutaller

**- Objectifs** renforcement de la motivation pour l'enseignement supérieur : ciblé sur la culture générale (ouverture aux arts à la musique, théâtre...), le français (rédaction expression) et la méthodologie.

**- Actions**

Avec des parrains étudiants coordonnateurs des actions :

- Participation aux visites des Grandes Ecoles avec les lycéens de Dupuy de Lôme.
- Périodes de découverte en milieu professionnel dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité d'un thésard de 1<sup>ère</sup> année en sciences (Robotique, énergie, matériaux, biologie marine, sciences humaines)
- Soutien scolaire et approfondissement avec des enseignants

2] Promouvoir l'égalité des chances

**fiche 6** L'accueil des élèves handicapés

**Contexte**

Les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés menées par le ministère de l'Éducation nationale sont renforcées par **la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**

En préparant la rentrée 2006, l'objectif prioritaire a été de favoriser toutes les mesures propices à un accueil de qualité pour chaque élève handicapé, en garantissant notamment à chacun une place et un projet personnalisé de scolarisation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les nouvelles instances :

maisons départementales des personnes handicapées, commissions des droits et de l'autonomie, équipes pluridisciplinaires, équipes de suivi de la scolarisation ont été installées et le parcours de formation de l'élève handicapé mis en place.

**Mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'académie de Rennes**

C'est en application de cette loi, que le recteur d'Académie a signé en décembre 2005, à côté des préfets de chaque département breton et des présidents des conseils généraux concernés, les conventions constitutives des nouvelles maisons départementales des personnes handicapées, groupements d'intérêt publics placés auprès des conseils généraux.

Celles-ci reçoivent en compétence propre, l'établissement des projets personnels de scolarisation des enfants et des jeunes handicapés et décident des mesures de compensation et, le cas échéant de l'orientation vers les structures ou les établissements spécialisés.

De ce fait, les commissions de l'éducation spécialisée, CDES, CCSD et CCPE, disparaissent. Les moyens qu'y consacrait l'académie de Rennes, sont, **dès la rentrée 2006**, réinvestis au service du handicap à l'école. **Chacun des quatre départements dispose dorénavant d'un réseau d'enseignants référents pour les handicapés.** Ces professeurs spécialisés sont chargés de la mise en œuvre des projets personnels de scolarisation établis par les commissions d'accès à l'autonomie (CDA), de leur suivi et de leur évaluation. Leur compétence couvre l'ensemble des enseignements scolaires de l'école maternelle à la classe terminale des lycées.

Les inspecteurs d'académie reçoivent désormais la mission d'affecter les élèves conformément aux décisions de la CDA. **Les élèves handicapés sont accueillis de droit en classe ordinaire, accompagnés** le cas échéant sur décision d'un assistant de vie scolaire de l'éducation nationale et recevront en cas de besoin, des inspections académiques, les matériels pédagogiques adaptés nécessaires à la compensation de leur handicap. Ils peuvent également être accueillis dans des structures spécialisées : classes d'intégration scolaires (CLIS) à l'école élémentaire, unités pédagogiques d'intégration au collège et en lycée. Il pourront également être scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements spécialisés auprès desquels l'académie mets des personnels enseignants à disposition.

Nombre d'élèves handicapés accueillis et accompagnés

Année scolaire 2005-2006

	22	29	35	56	total académie
<b>1<sup>er</sup> degré</b>	89	72	243	72	476
<b>2<sup>nd</sup> degré</b>	26	23	39	17	105
<b>total</b>	115	95	282	89	581

2] Promouvoir l'égalité des chances

**fiche 6** L'accueil des élèves handicapés [SUITE]

**Les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) :  
zoom sur le second degré dans l'académie**

C'est dans la poursuite d'études à partir de la 6<sup>e</sup> que les élèves handicapés rencontrent en général le plus de difficultés. À partir de ce constat, l'académie de Rennes concentre ses efforts sur l'adaptation des structures au collège et au lycée, avec des capacités d'accueil en UPI en constante augmentation.

**Lycées**

Aux 4 unités pédagogiques d'intégration (UPI) existantes (LP Coëtlogon à Rennes, lycée St Vincent à Rennes, LP Jean-Moulin à St Brieuc, LGT Saint Paul à Vannes) s'ajoutent 2 nouvelles UPI, dès la rentrée 2006, au lycée Louis Guilloux à Rennes et au lycée privé à Ste Anne d'Auray (partenariat avec un établissement agricole privé). En 2007, une UPI sera ouverte au LP Jules Verne à Guingamp. D'autres projets sont en cours d'étude.

**Collèges**

L'académie compte dorénavant 40 UPI dans les établissements publics et privés, 6 UPI supplémentaires ouvrant à la rentrée 2006. De plus, l'UPI du collège Montaigne à Vannes (56) double ses capacités d'accueil.

**Les unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans l'académie  
Année scolaire 2006-2007**

- **Côtes d'Armor**  
5 collèges publics ; 1 lycée professionnel public
- **Finistère**  
11 collèges publics et 3 privés
- **Ille et Vilaine**  
12 collèges publics et 3 privés ; 2 lycées professionnels publics et 1 privé
- **Morbihan**  
3 collèges publics et 3 privés ; 2 lycées privés

**NB :** sur les 40 UPI que compte l'académie de Rennes, 34 accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, les autres accueillent des déficients auditifs, des déficients visuels, des élèves atteints de déficience motrice ou de maladie.

### 3] Garantir la place des parents au sein de la communauté éducative

## fiche 7 Les parents d'élèves : des droits garantis au sein de l'école

Le décret du 28 juillet 2006, relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves, s'applique aux écoles et aux établissements du second degré dès la rentrée 2006.

Pour la première fois, le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus dans le Code de l'éducation et leurs droits sont garantis.

Faire des parents des membres à part entière de la communauté éducative, développer les liens et le dialogue entre l'institution scolaire et les familles sont les conditions nécessaires d'une éducation cohérente, d'une orientation réussie et d'un fonctionnement plus serein des établissements.

Issu d'une large concertation, unanimement approuvé par les partenaires sociaux, le décret relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves institutionnalise l'ouverture de l'École aux parents.

Les mesures entrent en application dès la rentrée 2006, dans les écoles, les collèges et les lycées.

### Les trois points forts du nouveau décret

#### Il garantit les droits des parents

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats mais

également du comportement scolaire de leurs enfants. Au-delà, l'appréhension par les parents des grands enjeux du système éducatif, notamment celui du socle commun, et la connaissance des parcours de formation constituent des atouts majeurs pour une meilleure réussite des élèves.

Aussi le nouveau décret garantit le droit des parents à l'information en instituant :

- des réunions chaque début d'année, pour les parents d'élèves nouvellement inscrits avec le directeur d'école et le chef d'établissement ;
- des rencontres parents-enseignants au moins deux fois par an ; dans les collèges et lycées, l'information sur l'orientation est organisée chaque année dans ce cadre ;
- une information régulière à destination des parents sur les résultats et le comportement scolaires de leurs enfants ;
- l'obligation de répondre aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents ;
- un examen des conditions d'organisation du dialogue parents-École, notamment à l'occasion de la première réunion du conseil d'école et du conseil d'administration.

#### Il reconnaît le rôle des associations de parents d'élèves

Le décret reconnaît l'importance de leur rôle en explicitant leurs droits :

- d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (panneaux, affichages, éventuellement locaux) ;
- de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action ;
- d'intervenir, pour les organisations représentées au Conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'Éducation nationale, dans tous les établissements d'enseignement publics.

#### Il facilite l'exercice du mandat des représentants des parents

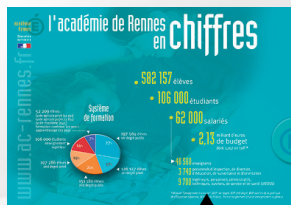
Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux différentes instances des établissements scolaires.

Garantir la place et le rôle des parents à l'école

Le décret permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat :

- les conseils d'école, d'administration et de classe se tiennent en dehors du temps scolaire ;
- les représentants des parents d'élèves doivent disposer des informations en amont de la réunion des instances ; ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent.

En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.



L'ACADÉMIE DE RENNES EN CHIFFRES

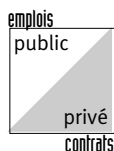
Retrouvez-le sur  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)  
rubrique "découvrez  
l'académie/chiffres-clés"

17 000  
enseignants  
dans le 1<sup>er</sup> degré

27 000 enseignants  
dans le 2<sup>nd</sup> degré

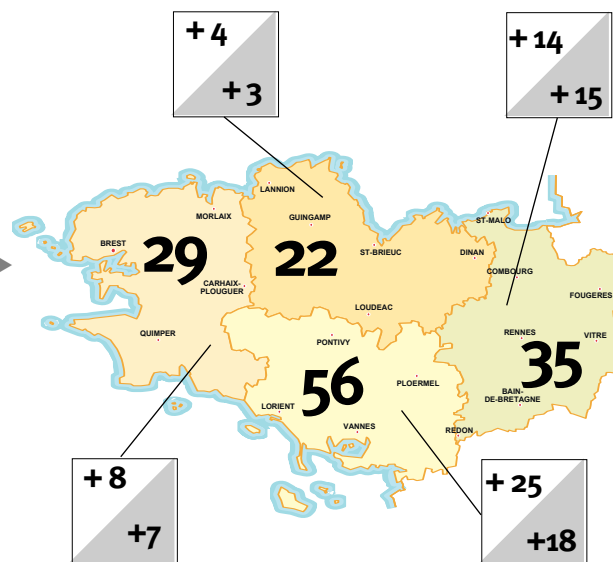
## 62 000 salariés ▼

- **1<sup>er</sup> degré public**  
11 186 instituteurs et professeurs des écoles  
**+ 52** emplois  
(dont 1 mission académique)



- **1<sup>er</sup> degré privé** (hors Diwan)  
5 649 contrats  
**+ 44** contrats  
(dont 1 mission langues vivantes)

[Diwan : +11 contrats]



- **2<sup>nd</sup> degré public**
  - enseignement et remplacement : **13 968,5** postes soit une baisse de 68 postes
  - inspection, éducation, surveillance, orientation, direction : **4 066** postes
  - Administratifs-Sociaux : **5085** postes soit une hausse de 6 postes

- **2<sup>nd</sup> degré privé**  
Nombre total de contrats : 8 571 soit une baisse de 100 à la rentrée 2006

- Dans le réseau public, **plus de 1700 emplois vie scolaire** (1 par école) sont prévus pour cette rentrée et en cours de recrutement. Les emplois seront pourvus dans le courant du mois de septembre.

1728 écoles publiques dans l'académie :

- 440 dans les Côtes d'Armor (22)
- 505 dans le Finistère (29)
- 439 dans l'Ille-et-Vilaine (35)
- 344 dans le Morbihan (56)

## La carte des formations 2006

"Mieux adapter la carte des formations aux évolutions sociales et économiques dans un souci de cohérence globale et de complémentarité des réseaux public et privé sous contrat". Le plan d'évolution des formations prévu pour la rentrée 2005 s'inscrit ainsi dans la continuité des orientations poursuivies depuis quatre ans.

### L'apprentissage

L'apprentissage en EPLE continue de se structurer et de se développer : les établissements d'Ille-et-Vilaine proposant des formations par apprentissage jusqu'ici fédérés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) départemental sont désormais regroupés dans **un CFA académique. 14 lycées proposent 20 formations par apprentissage, du CAP au BTS**, dans des domaines très variés : tertiaire de bureau, pharmacie (préparateur), esthétique, prévention et sécurité, électricité, maintenance, bâtiment, bois... À noter tout particulièrement le développement des formations de niveau III avec l'ouverture de 2 nouvelles formations en BTS à la rentrée prochaine : "Géomètre topographe" à Rennes (Mendès-France) et le "Systèmes constructifs bois et habitat" à Brest (Dupuy de Lôme). Les effectifs accueillis en 2005-2006 étaient de 310 apprentis, sur 9 sites différents.

### Lycée des Métiers

**Aux 15 établissements** des réseaux public ou privé sous contrat déjà labellisés "**lycée des métiers**" depuis la rentrée 2004 **s'ajoutent 15 nouveaux lycées**.

Le concept de lycée des métiers implique de la part des établissements concernés une démarche qualité qui touche à la fois l'offre de formation, le mixage des publics (formation initiale, formation continue et, si possible, apprentissage), un partenariat très étroit avec le monde professionnel, une attention forte à la qualité de la vie lycéenne, une ouverture culturelle et internationale. La liste des établissements labellisés est publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, et en ligne sur le site Internet de l'académie.

### L'évolution de l'offre de formation

Parmi les formations nouvelles proposées par les établissements publics ou privés sous contrat de l'académie, il convient de noter tout particulièrement :

- La poursuite du développement de l'offre dans le secteur sanitaire et social : aux 5 ouvertures de formations d'aides soignants s'ajoutent donc à cette rentrée 2006 la mise en place de 4 sections de bac pro "service de proximité et vie locale" (Dinan, Morlaix, Rostrenen, Vannes), et une augmentation mesurée des capacités d'accueil en BEP carrières sanitaires et sociales.
- L'ouverture d'un BTS "assurances" à Pontivy.
- L'ouverture du bac pro "systèmes électroniques numériques" dans plusieurs établissements, ainsi que l'apparition, nouvelle dans l'académie, de l'option "alarme et sécurité" de ce bac (Josselin).
- La transformation de brevet de technicien en bac pro des formations de technicien du bâtiment - étude et économie (Saint-Brieuc, Rennes).
- La transformation des 3<sup>e</sup>TOP existantes en classes 3<sup>e</sup> de découverte professionnelle et l'augmentation de leur nombre (10 divisions supplémentaires).
- L'ouverture dans le secteur industriel du nouveau bac pro microtechniques (Morlaix).
- En lycée professionnel, deux nouvelles UPI (unités pédagogiques d'intégration) verront également le jour à la rentrée 2006, à Rennes et à Sainte-Anne-d'Auray (voir fiche n°6).
- 8 nouvelles sections européennes sont ouvertes (voir fiche n°3).

@ [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)  
rubrique "école  
et entreprise"